

Image not found or type unknown



Contrat de mariage et succession

Par **meldid**, le **27/09/2013** à **20:16**

Bonjour

Nous envisageons de nous marier, nous avons un enfant en commun et un enfant d'un 1er mariage (mr) nous sommes propriétaire d'une maison (50-50).

1er : quel contrat de mariage ,

2eme : 1 fois marié l'un ou l'autre decede, est ce que le survivant peut vendre le bien immobilier en toute liberté

Merci